



Confiseries et gadgets

Les grands comme les petits raffolent de sucettes, de rouleau de réglisse, de bonbons à la gélatine multicolore. Lisez bien les étiquettes pour connaître la composition du bonbon !

Attention aux gadgets qui imitent les bonbons et qui ne sont pas sans risques pour les petits !

Qu'est-ce qu'une confiserie ?

Une confiserie est un produit, une friandise qui contient en majorité des sucres auxquels sont ajoutés des arômes et des colorants, ainsi que parfois de la matière grasse. Néanmoins, il arrive que des produits industriels et artisanaux ne présentent pas toutes les garanties requises en termes de présentation, d'étiquetage et de sécurité.

En 2020, un enfant est décédé suite à une fausse route consécutive à l'ingestion **d'une confiserie renfermant un chewing-gum**. En outre, il est régulièrement signalé des confiseries contenant des substances allergisantes (arachides), des additifs non autorisés (sulfites, colorants) ou encore des corps étrangers (morceaux de métal, insectes). Les produits de confiserie s'adressent notamment à un public de jeunes enfants par nature vulnérable. À cet égard, il convient d'être vigilant, notamment quant à l'origine de ces denrées. En effet, les dernières enquêtes réalisées par la DGCCRF ont montré que le taux

de produits « à surveiller » et « non conformes » est plus élevé lorsque les confiseries proviennent de pays situés hors UE (50 %) que lorsque les confiseries sont fabriquées en Europe (33 %).

Depuis plusieurs années, des **confiseries associées à des gadgets** sont apparues sur le marché. Certaines ayant provoqué des accidents, entre autres par suffocation après ingestion ou inhalation de petits éléments non comestibles solidaires de la confiserie lors de sa consommation, la DGCCRF a réglementé ces produits.

Le décret n° 2006-286 du 13 mars 2006 interdit la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché des produits composés d'une confiserie et d'éléments non comestibles solidaires de celle-ci lors de sa consommation, qui ne sont pas conformes aux spécifications des normes de sécurité applicables, notamment aux jouets.

Enfin et dans une moindre mesure, la racine de réglisse utilisée dans la fabrication de confiseries ou de gommes à mâcher contient naturellement de la glycyrrhizine. Ingérée en quantité importante (supérieure à un gramme par jour), la glycyrrhizine peut provoquer de l'hypertension artérielle ou de l'hypokaliémie¹ pour la majorité de la population. À ce titre, les confiseries portant une mention « contient de la réglisse » ou une mention similaire doivent faire l'objet d'une consommation sans excès.

Textes de référence

Règlement (CE) n°1169/2011 du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires

Règlement (CE) n° 1333/2008 du 16 décembre 2008, relatif aux additifs

Code de la consommation – article L.421-3 relatif à l'obligation générale de sécurité

Décret n°81-1112 du 15 décembre 1981 portant application de la loi du 1er août 1905 modifiée sur les fraudes et falsifications en matière de produits ou de services en ce qui concerne les gommes à mâcher ou chewing-gums ;

Arrêté du 25 juin 2003 relatif aux substances entrant dans la composition des gommes à mâcher ou chewing-gums ;

Décret n°2006-286 du 13 mars 2006 relatif aux produits composés d'une confiserie et d'éléments non comestibles solidaires de celle-ci lors de sa consommation.

Code des usages de la confiserie (chambre syndicale nationale de la confiserie)

Les éléments ci-dessus sont donnés à titre d'information. Ils ne sont pas forcément exhaustifs et ne sauraient se substituer aux textes officiels.

Un consommateur qui rencontre un problème de consommation avec un professionnel peut le signaler sur la plateforme SignalConso, afin d'obtenir un règlement amiable de son litige.

Pour tout renseignement complémentaire, rapprochez-vous d'une direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS).

Crédit photo : ©Fotolia

¹ Faible concentration du potassium plasmatique